

SERVICE TERRITOIRES

Monsieur le Président Liffré-Cormier Communauté 8 Le Carfour, 35340 La Bouëxière

Objet: PLU de La Bouëxière -Modification simplifiée N°1 Dossier suivi par : Annelyse Ferré-Pellé 02 23 48 26 60 / 06 85 59 36 21 annelyse.ferre@bretagne.chambagri.fr Rennes, le 12 févier 2024

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Bouëxière, en vue de recueillir notre avis.

Le projet porte sur deux objets.

En ce qui concerne la réutilisation de bâtiments vacants du centre Rey Leroux :

Le règlement littéral de la zone Aps est modifié afin d'autoriser dans le secteur de nouvelles sous-destinations. La sous-destination hébergement hôtelier et touristique est scindée en deux depuis le 1er février 2020, hôtel d'un côté et autres hébergements touristiques de l'autre.

Nous nous interrogeons sur la modification de l'article Aps 1.2 qui vise, outre les équipements sociaux et /ou médicaux, à autoriser les constructions neuves des équipements de loisirs et de la petite enfance.

Cela ne correspond pas à la justification de la modification qui ne porte que sur la réutilisation de bâtiments existants.

De plus, la zone Aps est un STECAL, les capacités d'accueil doivent donc être limitées. Le règlement doit donc comporter une limite de surfaces nouvelles autorisées.

En ce qui concerne la correction d'erreur matérielle de la zone A :

Nous n'avons pas de remarque à formuler.

lyin s.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Adresse de correspondance : Rue Maurice Le Lannou CS 14226 35042 Rennes Cedex

Le Président. Loïc Guines

02 23 48 23 23

bretagne.chambres-agriculture.fr